

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

BORDEAUX PILOTAGE CONSEIL

Article 1 – Identification de l'entreprise

BORDEAUX PILOTAGE CONSEIL - Fabrice LARRUE

Entreprise individuelle – Profession libérale

Adresse : 28, allée de la Haute Prairie – 33360 Carignan-de-Bordeaux

Email : contact@bordeauxpilotageconseil.fr

Téléphone : 05 56 20 14 83

Numéro SIRET : 528 652 845 00025

TVA non applicable, art. 293B du CGI

Article 2 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités et conditions dans lesquelles

BORDEAUX PILOTAGE CONSEIL fournit des prestations de **conseil en organisation, management et ressources humaines** auprès de professionnels, notamment dirigeants de TPE et PME.

Toute commande de prestation implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document.

Article 3 – Nature des prestations

Les prestations proposées comprennent notamment :

- Diagnostics organisationnels et managériaux,
- Accompagnement du dirigeant,
- Conseil en organisation et pilotage de l'activité,
- Accompagnement managérial,
- Conseil en ressources humaines.

Les prestations sont réalisées sous forme de missions de conseil et d'accompagnement.

BORDEAUX PILOTAGE CONSEIL est tenu à une obligation de moyens et non de résultats.

Article 4 – Devis et commande

Toute prestation fait l'objet :

- soit d'un devis écrit,
- soit d'une proposition commerciale validée par écrit (email, signature).

La commande est considérée comme ferme et définitive à réception :

- du devis signé portant la mention « *Bon pour accord* »,
 - ou de toute validation écrite équivalente.
-

Article 5 – Tarifs et conditions financières

Les prix sont exprimés en **euros hors taxes (HT)**.

La TVA est non applicable conformément à l'article 293B du CGI, sauf changement de régime.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande.

Sauf mention contraire :

- les prestations ponctuelles sont facturées à l'issue de la mission,
 - les accompagnements font l'objet d'une facturation mensuelle ou forfaitaire.
-

Article 6 – Modalités de paiement

Le paiement est exigible à réception de facture.

Sauf accord particulier, le règlement s'effectue :

- par virement bancaire,
- ou par tout autre moyen accepté par **BORDEAUX PILOTAGE CONSEIL**.

Délai de paiement : 30 jours maximum à compter de la date de facture.

Article 7 – Retard de paiement

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, calculées sur la base du **taux légal en vigueur**.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de **40 €** sera également due, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

Article 8 – Obligations du client

Le client s'engage à :

- fournir des informations exactes et complètes,
- collaborer activement à la bonne réalisation de la mission,
- mettre à disposition les moyens nécessaires à l'intervention.

Tout manquement pouvant compromettre la mission ne pourra engager la responsabilité de **BORDEAUX PILOTAGE CONSEIL**.

Article 9 – Responsabilité

La responsabilité de **BORDEAUX PILOTAGE CONSEIL** est strictement limitée aux dommages directs résultant d'une faute prouvée dans l'exécution de la prestation.

En tout état de cause, la responsabilité est plafonnée au **montant total HT de la prestation concernée**.

BORDEAUX PILOTAGE CONSEIL ne saurait être tenu responsable des décisions prises par le client, lesquelles relèvent de sa seule responsabilité.

Article 10 – Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver strictement confidentielles toutes les informations, données et documents échangés dans le cadre de la mission.

Cette obligation de confidentialité demeure applicable après la fin de la mission.

Article 11 – Propriété intellectuelle

Les méthodes, outils, documents et livrables produits par **BORDEAUX PILOTAGE CONSEIL** restent sa propriété intellectuelle, sauf stipulation contraire.

Le client bénéficie d'un droit d'utilisation interne, non exclusif et non cessible.

Article 12 – Résiliation

En cas de manquement grave par l'une des parties à ses obligations, le contrat pourra être résilié de plein droit après mise en demeure restée sans effet.

Les prestations déjà réalisées restent dues.

Article 13 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 14 – Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au **droit français**.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord, le litige sera porté devant les **tribunaux compétents du ressort de la ville de Bordeaux (33)**.

Article 15 – Acceptation des CGV

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter sans réserve.